



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCEPw/MS - Grèce 877.3.3003 BERN, den
BERNE, le

27 avril 1978

Note interne

sur les relations économiques bilatérales helléno-suisse en prévision de la visite du premier ministre Caramanlis.

Distribution

Département politique fédéral

- Division politique I (5)
- Secrétariat politique
- Service économique et financier

Division du commerce

- MM. J, Mo, So, Ro, Cl, Pw.

Bureau de l'intégration

- MM. B, Bö, Fh.

*

I. Economie hellénique1. Politique économique

Conforme à ses déclarations pré-électorales (novembre 1974 et novembre 1977), Caramanlis procède, par moyens tempérés (rachat, participation, augmentation du capital-actions détenu par l'Etat), à l'étatisation dans les secteurs vitaux pour l'économie et la défense nationales.

Quoique plus sélectives que dans le passé, les autorités helléniques recherchent les investissements étrangers productifs en général, pour les régions frontalières en particulier. La loi de base No 2687/1953, respectée par tous les régimes et gouvernements d'Athènes, complétée par d'autres textes, accorde la protection aux capitaux étrangers et fixe les incitations de tels investissements. Avec l'adhésion de la Grèce à la CEE, des aménagements de la législation en question devront être entrepris pour l'aligner sur la réglementation communautaire (plus large ci, plus restrictive là) régissant la circulation de capitaux.

2. Evolution de l'économie

PNB: 1975: + 4.6%; 1976: + 5.8%; 1977: + 4%; prévision 1978: + 5%. Industries de transformation: 1975: + 4.4%; 1976: + 10.6%; 1977: + 1.3%.

La décélération de l'activité industrielle, dont les incidences se répercutent dans de nombreux secteurs de l'activité économique attendu que l'industrie occupe plus d'un tiers de la population active et couvre les 2/3 des exportations, est attribuée à la hausse du coût de la production (salaires, matières premières et énergétiques) et à la chute des investissements. Cette dernière a pour origine l'incertitude face à l'impact de l'adhésion à la CEE et l'attentisme devant la crise en Egée des potentiels investisseurs. Cette crise a d'ailleurs de lourds effets sur les finances publiques; de 1970 à 1975 les dépenses militaires grecques ont augmenté de 209%, celles de la Turquie de 153% contre 65 à 100% des pays de l'OTAN. La course aux armements se poursuit.

Pour pallier à la stagnation des investissements privés, l'Etat vient de lancer une demi-douzaine de vastes projets d'infrastructure.

3. Commerce extérieur

Le déficit traditionnel de la balance commerciale va en croissant (voir tableau I). L'année 1978 ne s'annonce pas meilleure: janvier-février, importations + 11.1%, exportations - 3.4%. Le souci des autorités est d'autant plus grand que l'alourdissement du déficit est dû à la rapide croissance des importations "non-essentials",

+ 60% en 1977; ainsi, alors que les biens d'investissement sont demeurés stationnaires, les voitures de tourisme ont passé de 7 à plus de 13 mrd de drachmes. Les exhortations à l'austérité ne rencontrent pas d'écho; les charges fiscales sur les articles de luxe, introduites en mai 1977, n'ont pas eu l'effet voulu; contribuant à l'accélération de la hausse du coût de la vie (ca. 13% en 1977), elles ont été supprimées en décembre 1977.

La balance commerciale se trouve corrigée par celle des invisibles, dont la marine marchande, les travailleurs migrants et les visiteurs étrangers sont les principales sources de revenus en devises (voir tableau I)

II. Relations bilatérales

1. Echanges de marchandises

Ces échanges se déroulent sans obstacles majeurs nonobstant le déséquilibre chronique de la balance (relation 1 à 4 en faveur de la Suisse) et le fait que les produits suisses sont discriminés par rapport à ceux de la CEE suite à la démobilitation tarifaire selon accord d'association Grèce-CEE (voir note BI sur notre proposition d'accord intérimaire de libre-échange). Quoiqu'il en soit, nos exportations couvrent un large éventail de produits à forte valeur ajoutée, dont ceux de consommation (voir tableau II); la structure de nos importations de Grèce est plus restreinte (voir tableau III). La partie hellénique n'espère pas arriver à balancer les échanges mais souhaite en améliorer les termes. Plus particulièrement, elle est soucieuse d'accroître ses exportations de tabacs et de vins rouges.

Les premiers sont admis sans restriction en Suisse mais la demande pour les tabacs de type oriental se réduit. Quant aux vins rouges en fûts, la Grèce bénéficie d'un contingent annuel de 20.000 hl; dans les conditions actuelles de notre marché vinicole (réduction de la demande, vendanges record en 1976 et 1977, plus de 450.000 hl de vin rouge par an) il n'est guère possible de donner suite à la demande réitérée des Grecs consistant en l'ouverture de contingents au-delà de notre engagement contractuel ci-dessus. Une exception pourrait être envisagée sur une base autonome en cas d'importation par la partie hellénique de bétail d'élevage

suisse; rappelons qu'en 1972 et 1973 nous avons exporté en Grèce des bovins de reproduction.

Notre excédent commercial est partiellement compensé par les envois d'épargnes de travailleurs grecs en Suisse (plus de 5.000) et par les devises importées par les touristes suisses. Ils ont été 115.325 en 1977; vu que l'on estime à \$ 246 les dépenses en devises par visiteur, leur apport aura été de quelque 60 mio frs..

2. Investissements suisses

Au regard des capitaux étrangers investis en Grèce en vertu de la loi 2687, qui depuis 1953 doivent avoir atteint approx. 1.800 mrd \$, la Suisse alterne avec la RFA à la 3e place après les Etats-Unis et la France. Les investissements sous "pavillon" suisse (parmi eux figurent Pirelli International, Dow Chemicals, Telefunken International etc.) représentent environ 10% du total.

Les autorités helléniques s'intéressent vivement aux investissements suisses, neutres politiquement. Ces desiderata, communiqués en novembre 1976 à Athènes à la délégation suisse, ont été transmis au Vorort; sans qu'aucun grand investissement suisse nous ait été signalé, remarquons que des investissements annoncés comme "suisse" sont continuellement approuvés par les autorités d'Athènes. Un certain ralentissement de mouvement de capitaux suisses peut être attribué aux raisons exposées sous I,2.

Parmi nos plus importants investissements figurent:

Landis & Gyr Hellas: fabrique à Corinthe (1971) produit des compteurs pour l'Entreprise Publique d'Electricité et, occasionnellement, pour l'exportation. Le contentieux de longue date entre ces partenaires sur le calcul du coût de la production a été résolu début 1978; l'intervention de M. Papaligouras - à l'époque ministre de la coordination - a été efficace.

Nestlé Hellas: fabrique de lait en boîte à Platy (Thessalonique); l'accord de 1972 révisé en 1976 avec le gouvernement Caramanlis (M. Papaligouras) a comporté des concessions de la part de Nestlé. Périodiquement, des problèmes surgissent en relation avec la politique des prix face à la concurrence étrangère (CEE) subventionnée à la base (lait frais) et la lutte des autorités grecques contre l'inflation.

BBC-Hellas déploie diverses activités telles que: représentation commerciale du Konzern international et co-production avec des industries locales; firme bien introduite en Grèce pour avoir construit une centrale thermique de l'Entreprise Publique d'Electricité.

Chimie: les "grands de Bâle" ont effectué quelques petits investissements et ont diverses formes de collaboration avec les industries indigènes, notamment production sur "façon" de spécialités pharmaceutiques.

3. Divers

Secteur bancaire

A côté de six banques sous contrôle d'Etat, neuf banques privées opèrent en Grèce. En outre, 13 banques étrangères y ont ouvert des succursales (USA, GB, RF, CND, PB, Iran). Les banques suisses y opèrent par l'entremise de correspondants grecs; les "3 grands" ont convenu que la place d'Athènes - suite aux restrictions sur le mouvement des capitaux - ne justifient pas leur engagement direct; en tout état de cause, ils ont d'autres priorités.

Spécialités pharmaceutiques

Le prix de vente en drachmes est fixé par les autorités qui le compriment pour des considérations d'ordre social (santé publique) et financier (caisses de maladie). S'agissant de spécialités suisses, la dernière retarification (septembre 1976) a fixé à drs 12.50 le cours du franc suisse qui aujourd'hui a atteint drs 20.- (c'est d'ailleurs à ce second cours que sont calculées les charges à l'importation !). Les firmes suisses continuent leurs livraisons, subissant une perte de 50% environ sur les prix cif, dans l'espoir d'une prochaine et juste retarification.

I. Pawloff